

ASSURANCE SCOLAIRE (obligatoire)

Monsieur / Madame _____

choisissent pour leur(s) enfant(s) _____

(Cocher la case souhaitée)

Assurance Mutuelle Saint Christophe, assurance scolaire à 9,90 €/an/enfant

Un imprimé a été pris fin juin ou vous sera remis le lundi 3 septembre, merci de le retourner le plus rapidement possible à l'enseignant de votre aîné, accompagné du chèque du montant correspondant (ordre «OGEC Saint Paul »).

Attestation de votre assurance personnelle

Responsabilité Civile et Individuelle Accident au nom et prénom de l'enfant.

Remarque :

Assurance obligatoire pour chaque enfant dès le 4 septembre 2018 !